

# Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2009-2014

Peut être téléchargée de : [http://www.ramsar.org/doc/ris/key\\_ris\\_f.doc](http://www.ramsar.org/doc/ris/key_ris_f.doc) et  
[http://www.ramsar.org/pdf/ris/key\\_ris\\_f.pdf](http://www.ramsar.org/pdf/ris/key_ris_f.pdf)

*Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)*

## Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 14, 4<sup>e</sup> édition).
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

---

### 1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR:

Evariste RUFUGUTA  
Ministère de l'Eau, de l'Environnement,  
l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme  
BP 631 Bujumbura  
E-mail: [erufuguta@yahoo.fr](mailto:erufuguta@yahoo.fr)

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

--	--	--	--	--	--

Date d'inscription Numéro de référence du site

Dieudonné BIZIMANA, ABO  
E-mail: [bizdicu@yahoo.fr](mailto:bizdicu@yahoo.fr)

---

### 2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour: 14 mars 2013

---

### 3. Pays: BURUNDI

---

### 4. Nom du site Ramsar:

Paysage Aquatique Protégé du Nord

---

### 5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar  ; ou  
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

---

### 6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

**a) Limites et superficie du site**

**Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées**

ou

**Si les limites du site ont changé :**

i) les limites ont été marquées plus précisément  ; ou

ii) les limites ont été agrandies  ; ou

iii) les limites ont été réduites\*\*

et/ou

**Si la superficie du site a changé :**

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision  ; ou

ii) la superficie a été agrandie  ; ou

iii) la superficie a été réduite\*\*

\*\* Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

**b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :**

---

**7. Carte du site :**

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

**a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :**

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView)** :

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

**b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :**

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Le Paysage aquatique protégé du Nord a été désigné par « *le décret n°100/114 du 12 avril 2011 portant délimitation du paysage aquatique protégé du nord* ». Ce site s'étend de la province de Kirundo et couvre de l'amont à l'aval, les lacs de Rwhinda, Narungazi, Mwangere, Gitamo, Gacamirindi, Cohoha, Rweru, Kanzigiri y compris la réserve naturelle de Murehe (Fôret de Murehe). Les limites du site sont indiquées dans la carte en annexe.

---

**8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude):**

Le site Ramsar, étant un ensemble de 8 lacs et La Forêt de Murehe, les coordonnées centrales de la Forêt et des différents lacs sont :

- Forêt de Murehe: 2°23'24"S 30°15'00"E
- Lac Rweru : 2°23'30"S 30°20'00"E
- Lac Kanzigiri: 2°27'00"S 30°21'36"E
- Lac Cohoha: 2°26'24"S 30°06'36"E
- Lac Gacimirindi: 2°27'00"S 30°00'00"E
- Lac Rwihinda: 2°32'22"S 30°03'15"E
- Lac Gitamo: 2°31'10"S 30°03'15"E
- Lac Naruganzi: 2°33'10"S 30°03'25"E
- Lac Mwungere: 2°36'15"S 30°03'10"E

Les Coordonnées du point Central du Site Ramsar de façon approximatif sont **2°30'00"S 30°09'20"E**.

### 9. Localisation générale:

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) elle se trouve ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site se trouve dans la région naturelle du Bugesera, dans la Province de Kirundo et fait frontière avec le Rwanda au Nord. La ville la plus proche est celle de Muyinga située à 45 km, Bujumbura à 125 Km au Sud- Ouest et Gitega à 100 km au Sud.

**10. Élévation:** (moyenne et/ou max. & min.): 1350 à 1500 m

**11. Superficie:** La superficie totale est **16, 242ha** couvrant le complexe des lacs du Paysage Aquatique Protégé du Nord y compris la Réserve de Murehe. Les superficies des lacs individuelles sont :

1. Lac Rweru	2°23'30"S 30°20'00"E	<b>7140 ha</b>
2. Lac Kanzigiri	2°27'00"S 30°21'36"E	<b>750 ha</b>
3. Lac Cohoha	2°26'24"S 30°06'36"E	<b>4500 ha</b>
4. Lac Gacimirindi	2°27'00"S 30°00'00"E	<b>250 ha</b>
5. Lac Rwihinda	2°32'22"S 30°03'15"E	<b>425 ha</b>
6. Lac Gitamo	2°31'10"S 30°03'15"E	<b>21 ha</b>
7. Lac Naruganzi	2°33'10"S 30°03'25"E	<b>61ha</b>
8. Lac Mwungere	2°36'15"S 30°03'10"E	<b>20ha</b>
9. Réserve de Murehe	2°23'24"S 30°15'00"E	<b>3075 ha</b>

TOTAL		<b>16242 ha</b>
-------	--	-----------------

## 12. Brève description:

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Ce site appelé « Paysage aquatique protégée du nord » se localise dans une des zones écologiques du Pays dite «Dépression de Bugesera». La dépression s'étale sur une altitude moyenne de 1350 à 1400 m, couvre aussi les collines très arrondies qui culminent à 1500 m. Dans les fonds des vallées, de vastes marais abritant *Cyperus papyrus* sont entrecoupés par des lacs, dont la superficie va de quelques dizaines à plusieurs milliers d'hectares.

**Dans la partie Est** de la dépression de Bugesera, où se localisent les lacs **Rweru (7140 ha)** et **Kanzigiri (750 ha)**, le lac Rweru est un prolongement du lac Kanzigiri à travers une vallée envahie par des marécages. Dans cette partie Est, on retrouve une savane naturelle répartie sur quelques collines de **Murehe (La Forêt de Murehe – 3075 ha)** qui constituent le bassin versant du lac Rweru.

**Dans la partie Ouest**, la vallée marécageuse de l'Akanyaru en amont s'étend sur une largeur de 200 m à 4 km de large, 70 km de long, et une superficie estimée à 200 km<sup>2</sup>. La rivière Akanyaru serpente dans le marais à *Cyperus papyrus*. Les affluents du cours inférieur de l'Akanyaru sont tous marécageux et c'est au niveau des vallées secondaires que sont logés les nombreux lacs de son drainage. De l'amont à l'aval, les lacs sont les suivants : **Cohoha (4500 ha)**, **Gacamirindi (250 ha)**, **Gitamo (21 ha)**, **Rwihinda (425ha)**, **Naruganzi (61 ha)** et **Mwungere (20 ha)**.

## 13. Critères Ramsar:

Encercler ou souligner chaque Critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les Critères et les orientations sur leur application (adoptés dans la Résolution VII.11).

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8

1. 2. 4. 7

## 14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 11 ci-dessus:

Justifier chaque Critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel Critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

### Critère 1

Le Site Ramsar « Paysage aquatique protégé du nord » se situe dans la région naturelle de Bugesera caractérisée par une végétation de type soudano-zambienne. Le Site abrite des écosystèmes représentatifs de cette région biogéographique. Le système hydrologique de Bugesera fait partie du bassin du Nil et du sous-bassin de l'Akagera. L'ensemble de la région de Bugesera est abrite le complexe marécageux et lacustre de l'Akanyaru, en amont, le système marécageux et lacustre de la Nyabarongo-Akagera, en aval.

### Critère 2

Ce paysage est connu comme l'un des rares sites du Burundi visité par la Crabier Malgache (Madagascar Pond Heron : *Ardeola idae*) qui est une espèce en danger (EN) comme l'indique la liste rouge de l'IUCN. En plus elle fait parti de l'annexe II de la CITES. C'est un des rares sites au Burundi où on rencontre la Grue royale (*Balearica regulorum*)écologiquement menacée au

Burundi (marquée EN selon la liste rouge de l'UICN, et listée dans Annexe II de CITES). Le site contient aussi des espèces de poisson endémique et menacées telles que *Synodontis ruandae* (VU) et *Barbus acuticeps* (EN). Une population de 4 hippotammes (*hippopotamus amphibius*) persiste dans le lac Rweru.

#### Critère 4

Les lacs du Nord jouent un rôle important comme habitats des oiseaux aussi bien migrateurs et sédentaires. Le site abrite donc ces espèces à un stade critique de leur cycle de vie, leur permettant de pouvoir avoir se reposer pendant l'hiver. C'est dans ce site ou transitent les oiseaux migrateurs venu d'Europe en direction de l'Afrique du Sud et de l'Asie. Selon un inventaire fait dans le seul lac Rwhinda, plus de 60 espèces sont connues, avec des éléments remarquables tels que *Phalacrocorax africanus*, *Plectoeris gambiensis*, *Pelecanus onocrotalus* devenu très rarissime au lac, *Egretta garzetta* et beaucoup d'autres oiseaux de milieux aquatiques. Le site supporte également de nombreuses espèces animales dans tous leurs cycles de vie de la reproduction à l'accroissement et remplit donc ce critère.

#### Critère 7

Sur les 20 espèces de poissons des lacs du Nord, 12 sont des espèces autochtones dont 2 endémiques au sous-bassin de l'Akagera notamment *Barbus acuticeps* et *Synodontis ruandae*. Le site abrite donc une proportion importante des espèces autochtones à différents stades du cycle de leur vie, de l'alimentation quotidienne à la reproduction.

---

#### 15. Biogéographie (information requise lorsque les Critères 1 et/ou 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire):

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique: Forêts montagnardes du Rift Albertine

b) système de régionalisation biogéographique. WWF-Terrestrial Ecoregions. Retrieved 19.02.2013 -[http://wwf.panda.org/about\\_our\\_earth/ecoregions/albertine\\_montane\\_forests.cfm](http://wwf.panda.org/about_our_earth/ecoregions/albertine_montane_forests.cfm)

---

#### 16. Caractéristiques physiques du site:

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie; les origines - naturelles ou artificielles; l'hydrologie; le type de sol; la qualité de l'eau; la profondeur et la permanence de l'eau; les fluctuations du niveau de l'eau; les variations dues aux marées; la zone en aval; le climat général; etc.

Le « Paysage aquatique protégé du nord » se trouve à l'extrême Nord du Burundi entre 02°34'00" - 02°56'00" de latitude Sud et entre 29°96'00" - 30°32'00" de longitude Est. Il comprend 8 lacs (Rweru, Cohoha, Rwhinda, Kanzigiri, Nuruganzi, Mwendere, Gacimirindi et Gitamo) et la réserve naturelle de Murehe.

Les informations en rapport avec l'hydrologie se trouvent au point 18.

---

#### 17. Caractéristiques physiques du bassin versant:

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et les principales formes d'utilisation des sols, et le climat (y compris le type climatique).

La région naturelle du Bugesera dont fait partie le « Paysage protégé du nord » correspond à peu près à toute la Province de Kirundo. Elle est limitée au Sud par la province de Ngozi et à l'Est

par celle de Musinga et au Nord par le Rwanda. La superficie de la province Kirundo est de 187.060 ha dont 16242 ha occupés par les lacs et la réserve naturelle de Murehe soit 8,7%.

La région naturelle de Bugesera se situe dans une des zones écologiques du Pays «Dépression de Bugesera». La dépression s'étale sur une altitude moyenne de 1350 à 1400 m, les collines, très arrondies, culminant quant à elles à 1500 m. Au fond des vallées, de vastes marais de *Cyperus papyrus* sont entrecoupés par de lacs, dont la superficie va de quelque vingtaine à plusieurs milliers d'hectares.

**Dans la partie Est** de la dépression de Bugesera, où se localisent les lacs **Rweru (7140 ha)** et **Kanzigiri (750 ha)**, le lac Rweru est un prolongement du lac Kanzigiri à travers une vallée envahie par des marécages. Dans cette partie Est, on retrouve une savane naturelle répartie sur quelques collines de **Murehe (La Fôret de Murehe – 3075 ha)** qui constituent le bassin versant du lac Rweru.

**Dans la partie Ouest**, la vallée marécageuse de l'Akanyaru en amont s'étend sur une largeur de 200 m à 4 km de large, 70 km de long, et une superficie estimée à 200 km<sup>2</sup>. La rivière Akanyaru serpente dans le marais à *Cyperus papyrus*. Les affluents du cours inférieur de l'Akanyaru sont tous marécageux et c'est au niveau des vallées secondaires que sont logés les nombreux lacs de son drainage. De l'amont à l'aval, les lacs sont les suivants : **Cohoha (4500 ha)**, **Gacamirindi (250 ha)**, **Gitamo (21 ha)**, **Rwihinda (425ha)**, **Naruganzi (61 ha)** et **Mwungere (20 ha)**.

Les roches du Bugesera datent du précambien et appartiennent au Burundien inférieur. La nature géologique de cette région est dominée par les sédiments plissés du système Karagwe-Ankolé ou Burundien, constitué des couches successives de roches pélitiques, surtout des phyllites et des schistes argileux, de roches arénacées comme le grès-quartzeux et les quartzites. Les granites et les roches granito gneissiques apparaissent dans des zones de pénéplaines ou très entaillées par l'érosion.

---

## 18. Valeurs hydrologiques:

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives; etc.

Le système hydrologique de Bugesera fait partie du bassin du Nil et du sous-bassin de l'Akagera. L'ensemble de la région du Bugesera se caractérise par le complexe marécageux et lacustre de l'Akanyaru, en amont, le système marécageux et lacustre de la Nyabarongo-Akagera, en aval.

Ces systèmes marécageux servent au stockage d'importantes quantités d'eaux pendant la saison des pluies, qui s'écoulent ensuite plus lentement dans les rivières pendant la saison sèche et au début de la saison pluvieuse suivante, rendant ainsi les eaux disponibles plus longtemps pour les écosystèmes naturels et agricoles. Le surplus ou le déficit hydrologique influence l'écoulement de l'année suivante.

Les fluctuations annuelles de 1 à 1,5 m (extrêmes de 3,5 m) pour le niveau des lacs constituent une modification importante de la profondeur et de l'étendue des lacs, et ainsi influencent indirectement la plupart des paramètres écologiques dans les milieux lacustres

---

## 19. Types de zones humides

### a) présence:

Encercler ou souligner les codes correspondants aux types de zones humides du «Système de classification des types de zones humides» Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentele : L • M • N • **O** • P • Q • R • Sp • Ss • **Tp** Ts • U • Va • Vt • W • **Xf** • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

### b) dominance:

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (par superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

O : Lacs d'eau douce permanents

X<sub>f</sub> : Zones humides d'eaux douces dominées par des papyrus, phragmites, et arbustes.

Tp : Marais d'eau douce permanents

## 20. Caractéristiques écologiques générales:

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar.

Le paysage aquatique protégé du nord couvre une superficie totale de 16 242 ha dans la région naturelle de Bugesera à l'extrême nord du pays y compris la réserve de Murehe (3075 ha) dans la province de Kirundo. Leur biodiversité n'a pas encore été étudiée exceptés dans les lacs Cohoha et Rweru, riches en phytoplancton et zooplancton, et dans lesquelles 18 espèces de poissons sont connues et deux d'entre elles seraient endémiques au sous-bassin de l'Akagera (*Barbus acuticeps* et *Synodontis ruandae*) (Nzigidahera et al. 2005). C'est une région semi aride caractérisée par une faible pluviométrie (< à 1000 mm par an) par rapport à l'ensemble du pays.

## 21. Flore remarquable:

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Au point de vue phytogéographique, le Bugesera se rattache au domaine oriental de la région soudano-zambézienne. La flore et les groupements végétaux montrent notamment beaucoup d'affinités avec ceux de la région de la Kagera et du district de l'Ankole en Uganda (Liben, 1960). En progressant vers l'Est aux environs du lac Kanzigiri, des savanes arborées avec dominance de *Pericopsis angolensis*, *Parinari curatellifolia*, *Hymenocardia acida* etc. espèces indicatrices des influences zambéziennes. Il s'agit, en effet, des savanes de l'Est du pays et essentiellement dans le Parc National de la Ruvubu. Cela donne à croire que le lac Kanzigiri et les marais qui lui sont associés constitueraient une zone de séparation du district de Bugesera et de celui du Mosso-Malagarazi.

Dans l'ensemble, on distingue la végétation du milieu terrestre et celle des zones aquatiques.

La végétation terrestre importante qui mérite d'être relatée en détail est celle de Murehe qui, malgré les différentes actions anthropiques menaçantes porte encore des espèces relictuelles. Les milieux aquatiques comprennent essentiellement les marais et quelques plantes submergées au niveau des lacs et des rivières.

**22. Faune remarquable:**

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie au point 12. Justifier l'application des Critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – Cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Concernant la végétation de Murehe, les rares espèces rencontrées sont *Tragelaphus scriptus*, *Sylhicapra grimmia* et *Lepus whytei*. Dans les marais, quelques espèces rencontrées sont notamment *Tragelaphus spekii*, antilope de marais menacée, *Phacochoerus aethiopicus*, *Leptailurus serval*, *Cercopithecus aethiops*, *Herpestes paludinosus*, etc. Une population de 4 hippotammes semble s'être attachée au lac Rweru alors que le dernier individu du lac Rwhinda a été tué en 1989. C'est le même cas pour les individus de *Cercopithecus aethiops* qui, très récemment, abondaient dans les zones riveraines du lac Rwhinda. Selon les populations locales, un seul hippopotame se trouve dans le lac Cohoha. La loutre existerait dans tous les lacs du Nord. Les lacs du Nord jouent un rôle important comme habitats des oiseaux aussi bien migrateurs que sédentaires. Un inventaire fait dans le seul lac Rwhinda, montre que plus de 60 espèces sont connues, avec des éléments remarquables tels que *Phalacrocorax africanus*, *Plectoapteris gambiensis*, *Pelecanus onocrotalus* devenu très rarissime au lac, *Egretta garzetta* et beaucoup d'autres oiseaux de milieux aquatiques.

Il n'y a pas très longtemps, *Crocodylus niloticus* habitait les lacs et sa disparition dans certains lacs est très récente à cause de la chasse par piégeage. Le lac Rweru, selon les pêcheurs, compterait plus de 20 individus alors que le lac Cohoha n'en compte plus qu'un seul. Les Ophidiens y sont peu nombreux. On signale, cependant, l'existence de *Python sebae* qui peuple les îlots des lacs et les marais. D'autres serpents comme *Naja nigricollis*, *Lamprophis olivacea* etc. sont rencontrés en milieux terrestres. *Dasyplectis scabra* est signalé sur l'île Akagwa du lac Rwhinda où il dévaste les nids d'oiseaux.

La faune batrachologique des lacs du Nord n'est connue que suite à l'inventaire fait au seul lac Rwhinda. Une dizaine d'espèces réparties dans 3 familles sont connues dans ce lac. Les espèces les plus abondantes sont *Ptychadena frontalis*, *Ptychadena grandisonae*, *Hyperolius bocagei* dans le marais bordant le lac, et *Bufo maculatus* sur la terre ferme. Au niveau des marais, quelques espèces rencontrées sont notamment *Tragelaphus spekii* (Annexe III de CITES).

Le Site abrite de grandes colonies d'espèces de canards principalement de *Dendrocygne fauve* et de *Dendrocygne veuf* avec un effectif de plus ou moins 5000 individus d'oiseaux entre 2004 à 2008. On rencontre aussi l'Oie-armée de Gambie, le canard à bosse, *Anserelle naine*, le canard à bec jaune, le canard à bec rouge, la Sarcelle d'été et la Sarcelle d'hiver.

**leurs sociales et culturelles:****23 .Valeurs sociales et Culturelles :**

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Les valeurs sociales et culturelles du site sont relativement peu documentées et insuffisamment exploitées. La pêche, l'élevage sont des pratiques courantes.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?



Si oui, cocher cette case  et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
  - ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
  - iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
  - iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.
- 

#### **24. Régime foncier/propriété:**

- a) dans le site Ramsar: Le Paysage aquatique protégé du nord appartient à l'Etat en qualité de patrimoine du domaine privé de l'Etat sous la responsabilité du MEEATU et géré par l'INECN. Le plan de gestion et d'aménagement du paysage aquatique protégé du nord a été élaboré en septembre 2009 mais n'est pas encore validé. Seul le décret n°100/114 du 12 avril 2011 portant délimitation de ce paysage a été signé.
  - b) dans la région voisine : Dans la région voisine, les terres appartiennent aux particuliers et sont utilisées pour des spéculations d'agriculture, d'élevage et d'agroforesterie.
- 

#### **25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau):**

- a) dans le site Ramsar: L'occupation des sols reste traditionnelle, les terres autour du lac sont exploitées par les premiers occupants, les pêcheurs y accèdent avec un permis de pêche. Autour des lacs, il y a une petite zone tampon de protection du lac couvert par une végétation naturelle avant les espaces réservées pour l'agriculture
  - b) dans la région voisine : Dans la région voisine, on y pratique une agriculture de subsistance dominée par le *Sorgho*, le *haricot*.
- 

#### **26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'utilisation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement:**

- a) dans le site Ramsar: Parmi les facteurs défavorables, on peut signaler, la surexploitation des ressources du site par les agriculteurs, les pêcheurs et l'érosion.
- b) dans la région voisine : Etant donnée que le site se trouve dans une région du « BUGESERA » avec une faible pluviométrie et très peu de cours d'eau, cette région qui a connu ces derniers

temps des problèmes de sécheresse et les populations riveraines éprouvent des difficultés liées au manque d'eau malgré la proximité au lac les populations n'en bénéficient pas à juste titre.

---

### 27. Mesures de conservation en vigueur:

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Paysage Protégé dans lequel est situé une Réserve Naturelle (Murehe)

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia  ; Ib  ; II  ; III  ; IV  ; V  ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? **Non** Est-il appliqué ?  
Il n'y a pas de plan de gestion proprement dite pour ce site.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

La mesure de conservation de ce site se retrace dans le document de politique nationale de gestion de ressources en eau et plan d'action d'Août 2001 ainsi que le code de l'Environnement du Burundi.

---

### 28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées:

Par exemple, un plan de gestion en préparation; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Les objectifs cités dans le plan de gestion de ce site (2009) restent très généraux et ne précise pas de cible de conservation précise :

- Amélioration et maintien des systèmes naturels de régulation hydrologique et climatologique ;
  - Conservation et amélioration des conditions de vie de la biodiversité des lacs, des marais et de la végétation de la réserve de Murehe ;
  - La protection des paysages spectaculaires et uniques pour le Burundi avec leurs valeurs culturelles, scientifiques et touristiques indénouables,
  - Intégration des intérêts de la population dans la gestion des écosystèmes de la région de Bugesera.
- 

### 29. Recherche scientifique en cours et équipements:

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Pas de recherche scientifique en cours.

---

### 30. Activités actuelles relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site:

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Pas d'activité en rapport avec la sensibilisation et la communication.

---

### 31. Loisirs et tourisme actuels:

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

C'est un site de transit des oiseaux migrateurs venu d'Europe en direction de l'Afrique du Sud et de l'Asie. De part sa situation géographique, il y a un intérêt pour l'écotourisme. Les principaux attraits touristiques du paysage aquatique du nord sont les oiseaux du lac Rwihinda. 200 à 300 touristes viennent chaque année pour l'observation des oiseaux. Ils viennent en général de Bujumbura, du Rwanda et du Kenya.

---

### 32. Juridiction:

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et l'Urbanisme (MEEATU).

---

### 33. Autorité de gestion:

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi le nom du poste et/ou de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Ministère de l'Eau, de l'Environnement,  
de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme  
Epimac MURENGERANTWARI, Secrétaire Permanent au Ministère  
[epicelly@yahoo.fr](mailto:epicelly@yahoo.fr)  
BP 631 Bujumbura  
Tel : +257 2224979

Institut national pour l'Environnement et la Conservation de la Nature-INECN  
Mohamed FERUZI, Directeur Général  
BP 631 Bujumbura  
E-mail : [inecndg@yahoo.fr](mailto:inecndg@yahoo.fr)  
Tel : Tel+257 22 403330

---

### 34. Références bibliographiques:

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 13 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

-Hughes, R.H. & Hughes, J.S. 1992. Répertoire des zones humides d'Afrique. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume Uni / PNUE, Nairobi, Kenya / CMSC, Royaume Uni. xx + 808 pp.

BIKWEMU. (1985) : Paléoenvironnements et Paléoclimats au Burundi occidental au cours des quatre derniers millénaires par l'analyse palynologique des dépôts tourbeux Université de Liège. Thèse de Doctorat 238 p.

-NTAHUGA, L. (1987) : Espèces de mammifères observés autour du lac Rweru dans les années 1950.

-NTAHUGA, L.(1987) : Etude d'estimation de la quantité d'oiseau observée sur un îlot du lac Rwihinda et résultat de l'excursion faite au nord du Burundi par l'Université du Burundi.

-. NTAKIMAZI, G. (1985) : Hydrologie du Bugesera (Akagera haut Nil) en particulier les lacs Cohoha et Rweru, thèse de Doctorat en Science de l'Environnement Volume 231 pp.

-NATIONS UNIES : BURUNDI-RWANDA- TANZANIE: Aménagement du Bassin de l' Akagera phase 2, RAF-71 -147, Volume 4: ETUDE SECTORIELLE AGRICULTURE GENERALE

---

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Bureau de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28,  
CH-1196 Gland, Suisse

Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel:

[ramsar@ramsar.org](mailto:ramsar@ramsar.org)